

M. PICCONE Serge
Chef de file de la délégation nationale des
casinos & clubs de jeux
Délégué National et négociateur de branche
Fédération des Services CFDT
Immeuble Artois, 11 rue de Cambrai
75019 Paris
06 27 55 78 40 / serge2b@orange.fr

à **Monsieur Le Premier Ministre**

Hôtel Matignon
57, rue de varenne
75700 PARIS SP 07

Lettre recommandée AR n°1A 187 630 2966 4

Objet : Demande de rendez-vous à la suite du projet d'amendement n°I-3638 autorisant les casinos en ligne

Monsieur Le Premier Ministre,

La Fédération des services CFDT a pris connaissance de votre projet d'amendement n°I-3638 qui propose d'autoriser et d'ouvrir à la concurrence le marché des jeux de casino pratiqués en ligne et nous sommes **en total désaccord** avec cette ouverture à la concurrence.

Si la Fédération n'est pas opposée à l'exploitation des casinos en ligne, nous estimons que cela doit se faire selon un modèle proche de ceux appliqués en Belgique ou en Suisse. Dans ces pays, seules les entreprises nationales de casinotiers, employant plusieurs milliers de salariés, peuvent obtenir des licences d'exploitation. En France, ce modèle permettrait aux casinotiers qui emploient plus de 15 000 personnes de bénéficier de cette nouvelle opportunité.

Un tel cadre protégerait les emplois dans un secteur où les métiers spécifiques sont fréquemment affectés par des changements réglementaires. Il pourrait également contribuer à la création de nouveaux emplois.

Les établissements de jeux français doivent conserver leur spécificité en proposant non seulement une gamme complète de jeux (jeux traditionnels, machines à sous, jeux électroniques) mais aussi des services de restauration et de spectacles. Ainsi, l'intégration des versions virtuelles renforcerait l'attractivité des casinos tout en diversifiant leur offre de divertissement.

Les futurs produits bruts des jeux générés permettront un partage entre l'état, les communes, les actionnaires des groupes de casinos et les salariés pour de meilleures rémunérations.

Ce modèle d'exploitation assurerait une stabilité économique des entreprises et des collectivités territoriales où **les emplois seraient préservés**, permettrait de lutter contre l'offre de jeux illégale, de contrôler l'addiction aux jeux et le blanchiment d'argent.

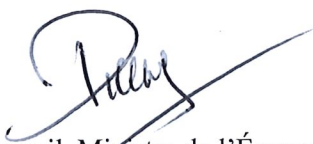
En revanche, l'ouverture à la concurrence du marché des jeux de casino en ligne menacerait directement 15 000 emplois directs et 45 000 emplois indirects dans 63 départements, au sein du deuxième pays au monde comprenant 203 casinos et 7 clubs de jeux.

Nous sollicitons donc un rendez-vous afin d'échanger sur ce sujet d'actualité, ainsi que sur la libéralisation croissante de la réglementation des jeux dans nos établissements, qui impacte fortement l'emploi.

Nous invitons également les autres organisations de salariés et patronales à se joindre à nous.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour l'équipe nationale,
Serge PICCONE



Copie : Ministre de l'intérieur, Ministre du Travail, Ministre de l'Économie, Mesdames et Messieurs les députés de l'assemblée nationale, Presse, Organisations Patronales, Organisations de salariés